

COMITÉ PARITAIRE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)
SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 3 MAI 1996

LIEU : 6255, 13^e Avenue
Salle 1.05
Rosemont (Québec)

HEURE : 9 h

PERSONNES :	<u>Partie syndicale</u>	<u>Partie patronale</u>
PRÉSENTES	MM. Jacques Leblanc Rogers Cloutier Jean-Roch Couture Paul Legault Allen Charland	MM. Serge Bélanger Léon Ferron Serge Perreault Jocelin Dufresne

PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE: M. Jacques Lesage

SECRÉTAIRE : M. Gaétan Denis

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en incorporant l'item « Varia » au point 7 et en reportant le point 7 « Prochaine rencontre » au point 8. Le point 6, « Négociation » sera traité en dernier.

En ajoutant les sujets suivants à « Varia » :

- formation des nouveaux agents à Duchesnay
- assurance-chômage (saisonniers)

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DES 9 ET 10 AVRIL 1996

Le procès-verbal est adopté sans modification.

3. REDÉPLOIEMENT DES RESSOURCES

Dans un premier temps, la partie syndicale dépose une lettre du sous-ministre adjoint aux opérations, M. Robert Lemieux, datée du 10 avril 1996 qui semble laisser croire qu'il n'y aurait qu'une seule liste de rappel pour la grande région de Montréal. Cette façon de procéder irait à l'encontre de ce qui avait été convenu.

La partie patronale confirme qu'il y aura trois listes à Montréal, et elle fera le nécessaire pour que le malentendu soit clarifié.

Les parties s'entendent sur un texte modifié du « Plan de travail » portant sur le redéploiement des effectifs saisonniers.

4. INTERPRÉTATION DU SERVICE CONTINU POUR LES SAISONNIERS

Les parties ont signé une entente portant sur les admissions et sur les modalités pour l'arbitrage prioritaire du grief collectif sur ce sujet (annexe 1).

5. RANG SUR LES LISTES DE RAPPEL

Les parties ont signé une entente qui prévoit un rang fixe pour les saisonniers présentement sur liste de rappel et sur la détermination du rang pour l'avenir des employés qui acquerront un droit de rappel ou qui changeront de liste (annexe 2).

6. NÉGOCIATIONS

Les parties poursuivent les négociations.

7. VARIA

a) Formation des nouveaux agents à Duchesnay

La partie patronale propose que les jours de formation effectués à Duchesnay par les nouveaux agents saisonniers en dehors d'un contrat d'embauche ne soient pas reconnus pour fins de service et pour faire le calcul de la durée des saisons d'emploi dans le cadre de l'application de l'article 11-49.06.

La partie syndicale est d'accord avec cette proposition.

b) Assurance-chômage

La partie syndicale s'inquiète des impacts pour les saisonniers de la « Réforme de l'actuel régime d'assurance-chômage » présentement à l'étude. Cette préoccupation concerne plus spécifiquement ceux qui ont des contrats entrecoupés comme on en retrouve dans certaines régions. Elle dépose des documents explicatifs.

La partie patronale prend bonne note de ces commentaires et vérifiera avec les responsables à la Commission de l'assurance-chômage de l'avancement de ce dossier et de la portée réelle des modifications à l'étude. Par la suite, elle informera la partie syndicale de sa position dans ce dossier.

7. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra au 150, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage, salle 9.01 à Québec.

Le secrétaire : Gaétan Denis

1996-05-15